Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_258_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-258-2026

Objet : Baie d'Armor Industrie - portage du projet d'écologie industrielle et territoriale

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_258_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-258-2026

Rapporteur : Monsieur Victor BONNOT

Objet : Baie d'Armor Industrie - portage du projet d'écologie industrielle et territoriale

EXPOSE DES MOTIFS

La Région Bretagne a lancé en 2025 un appel à projets pour soutenir des « démarches collectives territoriales d'économie circulaire ».
Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Leff Armor Communauté, et Guingamp Paimpol Agglomération, ont candidaté collectivement pour déployer un projet d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), à l'échelle territoriale de Baie d'Armor Industrie, sur une durée de 2 ans, de janvier 2026 à décembre 2027.

Ce projet a pour objectifs de :
- optimiser l'usage des ressources locales (limitant ainsi la dépendance du territoire aux ressources externes),
- favoriser les coopérations entre entreprises locales.

En tant qu'EPCI « chef de file », Saint-Brieuc Armor Agglomération pilote et assure le portage du projet d'EIT pour le compte des 4 EPCI. Ainsi, elle :
- porte administrativement la démarche, en étant l'interlocuteur privilégié de la région Bretagne, financeur ;
- coordonne les actions des EPCI partenaires.

Les 4 EPCI de Baie d'Armor Industrie impliqués, dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assument conjointement et à part égale la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

1. Mise en œuvre du projet d'Écologie Industrielle et Territoriale 2026-2027

À la suite du dépôt du dossier de candidature, la Région Bretagne a notifié, le 12 décembre 2025, à Saint-Brieuc Armor Agglomération la sélection du projet présenté et l'attribution d'une enveloppe de 50 000 €.

En tant qu'EPCI « chef de file » du projet, Saint-Brieuc Armor Agglomération assume la gestion de cette enveloppe pour le compte des 4 EPCI impliqués dans le projet.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_258_2026-DE

2 – Convention de partenariat pour le portage du projet d'écologie industrielle et territoriale (EIT) entre les 4 EPCI impliqués

Une convention de partenariat doit être élaborée afin de définir et préciser les modalités d'organisation du portage du projet d'EIT entre Saint-Brieuc Armor Agglomération - EPCI Chef de file sur ce projet - et Lamballe Terre & Mer, Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération – EPCI partenaires du projet.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_258_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision DC 63-2025 du bureau de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 11 septembre 2025, relative à la réponse à l'Appel à Projets « Démarches collectives territoriales d'économie circulaire » du Conseil Régional de Bretagne – Démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale à l'échelle de Baie d'Armor Industrie, et au pouvoir conféré au Président de signer tout document relatif à cet appel à projets, dans le cadre de la candidature puis de la mise en œuvre de ce projet ;

VU la délibération n°25_0603_09 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1 décembre 2025 attribuant une subvention d'un montant de 50 000 euros à Saint-Brieuc Armor Agglomération concernant l'Appel à Projet Economie Circulaire 2026 – Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire de Baie d'Armor Industrie ;

VU la Convention d'attribution d'une subvention pour l'Appel à Projets Economie Circulaire 2025 - Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire de Baie d'Armor Industrie – Dossier 25001577, signée entre la Région Bretagne et Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

Le Bureau statutaire saisi le 8 octobre 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

PREND ACTE que Saint-Brieuc Armor Agglomération est la structure porteuse désignée par la Région Bretagne suite à l'AAP pour le compte des 4 EPCI impliqués dans le projet d'écologie industrielle et territoriale, sur la période de déploiement du projet soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

APPROUVE la convention de partenariat qui sera signé entre les 4 EPCI concernés (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération), relatif à l'organisation du portage de la démarche EIT et des modalités financières entre les EPCI, ci-annexée.

DIT que le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération, et l'autorise à signer tout acte afférent à cette participation ou convention à intervenir.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND